



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Bern

Mise à l'enquête publique des plans

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire avec expropriation

Projet des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) concernant le gare de Moutier: mise en conformité LHand et renouvellement des voies

Communes: Moutier, Eschert, Belprahon, Grandval

Requérante: Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), Infrastructure - Projets - Multi-projets, Avenue de la Gare 43, 1003 Lausanne

Objet: Gare de Moutier:

Ligne 226 / CFF Sonceboz - Moutier - Delémont / Km 72.600 - Km 74.133

Ligne 232 / BLS Moutier - Lengnau / Km 0.000 - Km 0.678

Ligne 420 / BLS Soleure - Moutier / Km 18.926 - Km 22.075

Le projet de construction se décline ainsi:

- Mise en conformité LHand de l'accès aux trains:
 - Rehaussement des quais et création d'un nouveau quai
 - Reconstruction des accès au passage inférieur
 - Prolongement de la marquise sur le quai 4/5
- Renouvellement, adaptation des voies et appareils de voie
- Remplacement du tablier du passage inférieur de Moutier
- Renouvellement de la ligne de contact

Pour les détails, il est renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure: La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711). L'Office fédéral des transports (OFT) conduit la procédure.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés du 19 avril 2021 au 18 mai 2021 aux administrations communales de Grandval, Belprahon, Eschert et Moutier, selon les heures d'ouverture ordinaires.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.

Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne.

Celui qui n'a pas formé opposition est exclu de la suite de la procédure (art. 18f, al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f, al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c, al. 2 LCdF).

Si les mesures sanitaires actuelles dues au COVID-19 devaient entraîner une consultation limitée sur place des documents, voire pas de consultation du tout, veuillez contacter l'Office fédéral des transports (Tél. 058 483 05 55; sekretariatIN@bav.admin.ch).

Ban d'expropriation: A partir du dépôt public des plans et, dans la procédure abrégée, dès la remise de l'avis à l'exproprié, il n'est plus permis à celui-ci de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (cf. art. 42 LEx).

Berne, le 14 avril 2021

Office fédéral des transports, 3003 Berne

Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du jura bernois

Règlement sur la protection des données

L'assemblée des délégués extraordinaire du 31 mars 2021 a adopté le règlement sur la protection des données. Les ayants droit au vote peuvent faire recours dans les 30 jours à la préfecture. Il entre en vigueur le 19 avril 2021 sous réserve d'un éventuel recours.

Règlement d'organisation

L'assemblée des délégués extraordinaire du 31 mars 2021 a accepté la modification des art. 8 lit. a), 15 lit. d), 16 lit. b), e), f), g), h) et i), 18 al. 1, 2 et 3, 19 al. 1 et 2, 20 al. 1 et 2, 21 al. 3, 26 al. 1, 70 al. 1 et l'annexe III du Règlement d'organisation. Les ayants droit au vote peuvent faire recours dans les 30 jours à l'OACOT.

Règlement fixant les frais d'interventions et indemnités dans la protection civile

L'assemblée des délégués extraordinaire du 31 mars 2021 a accepté la modification des art. 1, 3, 4 et 5 du règlement fixant les frais et interventions dans la PCi. Les ayants droit au vote peuvent faire recours dans les 30 jours à la préfecture. Les modifications sont consultables en tout temps au Secrétariat du syndicat. Sous réserve d'un éventuel recours, les modifications entrent en vigueur le 26 avril 2021.

Tramelan, le 7 avril 2021

Protection civile du Jura bernois



Belprahon

Commande de bois - Rappel

Les commandes de bois sont à faire parvenir au secrétariat communal jusqu'au 23 avril 2021, dernier délai.

Belprahon, le 14 avril 2021

Le Secrétariat communal

Mise au concours

La Commune mixte de Belprahon met au concours le poste d'

Administratrice - Administrateur des finances
(30 - 35 %)

Avec entrée en fonction au 1^{er} juin 2021 ou date à convenir.

Vos tâches

- Gestion des finances communales (impôts, taxes, débiteurs, créanciers, investissements, caisse, salaires, assurances, etc.)
- Etablissement du budget et de la planification financière
- Clôture des comptes
- Rédaction de décisions, rapports, préavis et correspondances
- Soutien du Conseil communal pour toute décision d'ordre financier
- Suppléance du Secrétariat communal

Le cahier des charges complet peut être consulté sur internet à l'adresse www.belprahon.ch

Votre profil

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants: comptabilité, finances ou économie
- Sens aigu des responsabilités, professionnalisme, rigueur, confidentialité
- Leadership, capacité à communiquer et à persuader, autonomie

www.lasemaine.ch

- Intérêt marqué pour les aspects relevant de la stratégie financière
- Entregent, empathie, souplesse
- Volonté constante d'amélioration des compétences, disposition à suivre des formations
- Goût pour l'innovation, ouverture au changement
- Bonne maîtrise des outils informatiques
- Connaissance du modèle comptable MCH2 et Crésus serait un atout

Nous vous offrons

- Travail indépendant et varié avec une équipe dynamique et ouverte, horaire libre

Pour tout complément d'information, merci de vous adresser à caisse@belprahon.ch ou à mairie@belprahon.ch ou au secrétariat communal au 032 493 48 27.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels y compris casier judiciaire sont à adresser par courrier postal (Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon) ou par voie électronique à mairie@belprahon.ch.

Délai de postulation : 20 avril 2021

Belprahon, le 14 avril 2021

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant : M. Lucien Schnegg, Rue de la Golatte 9, 2738 Court.

Emplacement : parcelle N° 1378, au lieu-dit: «Rue de la Golatte 9», commune de Court.

Projet : évacuation/démolition d'un garage préfabriqué, transformation d'une porte de garage existante sur la façade Nord en porte de service, construction d'un couvert à voitures et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et démolition d'un conduit de cheminée.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2a.

Dérogations : art. 48 LAE, 41c OEaux, et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 avril 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Ferraille (objets métalliques)

La ferraille (objets métalliques) pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Valle 19) le vendredi 23 avril 2021, de 9h à 20h et le samedi 24 avril 2021 de 9h à 16h.

Court, le 14 avril 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Mise à ban des champs

Dès le 1^{er} avril 2021, les champs et terrains sont à nouveau mis à ban.

Il est interdit d'y entrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles ou de s'y balader à cheval.

Les autorités remercient par avance la population pour le respect de cette mise à ban.

Court, le 14 avril 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Crémises, Rue du Collège 6, 2746 Crémises.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 3, au lieu-dit: «Les Rosenières», commune de Crémises.

Projet : remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable, pose de nouveaux collecteurs ER et EC et rénovation complète de la chaussée de la Rue «Les Rosenières».

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : route communale.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 14 mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 avril 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2021. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémises, le 17 mars 2021

Le Conseil communal

Avis de construction

(Demande après-coup)

Requérant : Greder Raymond, Grand-Rue 37, 2746 Crémises

Emplacement : Parcelle N° 230, au lieu-dit: Grand-Rue 37

Projet : Démolition de la terrasse existante et reconstruction de celle-ci avec agrandissement, côté Sud du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : Mixte - Centre C

Recensement architectural : Ensemble bâti B

Dépôt de la demande, avec plans jusqu'au 14 mai 2021 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 14 avril 2021

Secrétariat communal



Eschert

Avis de construction

Requérants/Maître d'ouvrage : David et Séverine Grossert, Rue de Soleure 6A, 2740 Moutier

Propriétaires : David et Séverine Grossert, Rue de Soleure 6A, 2740 Moutier

Représentant avec procuration : CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Auteur du projet : CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 49, Rue du Tilleul 10, 2743 Eschert

Projet : rénovation du bâtiment, isolation périphérique, isolation de la toiture, aménagement intérieur et pose d'une pompe à chaleur air-eau en façade nord

Dimensions et genre : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : CA

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 7 mai 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 31 mars 2021

Conseil communal

Avis de construction

Requérants/Maître d'ouvrage : Dominique et Philippe Bueche, Au Village 18, 2743 Eschert

Propriétaires : Dominique et Philippe Bueche, Au Village 18, 2743 Eschert

Représentant avec procuration : CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Auteur du projet : CKTECH Sàrl, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 635, Les Vergers 12, 2743 Eschert

Projet : construction d'une maison familiale avec couverts à voitures, pose d'une pompe à chaleur extérieure air-eau et installation de panneaux photovoltaïques

Dimensions et genre : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 7 mai 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 31 mars 2021

Conseil communal

Avis de construction

Requérante : Madame Bernadette Pasquier, Florastrasse 7, 3005 Berne

Auteur du projet : ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle 589, La Coire 4, 2743 Eschert

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau splittée en façade nord

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 31 mars 2021

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Sejdiu Liridon et Valentina, rue de l'Avenir 15, 2740 Moutier

Auteur du projet : Salihu Valmir, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 116, rue de l'Avenir 15

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest, installation de panneaux photovoltaïques en toiture, agrandissement de la lucarne sur le pan Est, création d'un balcon en toiture Ouest avec suppression d'un velux, création d'un perron d'entrée au Nord, isolation des façades et modification de fenêtres

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 mai 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 avril 2021

Services Techniques-Urbanisme

Municipalité de Moutier

Mise au concours

La Municipalité de Moutier, à la suite de mutations qui interviendront à la Caisse municipale, met au concours le poste de

Secrétaire – comptable à 50 %

Missions

- Gestion du contentieux communal
- Facturation diverse
- Répondre aux guichets
- Collaboration à la comptabilité financière
- Effectuer divers travaux de secrétariat

Exigences

- CFC d'employé/e de commerce ou formation jugée équivalente
- Expérience minimum de 5 ans dans un service comptable
- Bonne maîtrise de l'outil informatique
- Intérêt pour la fonction publique

Offres

- Tâches variées dans un contexte exigeant

- Travail au sein d'une équipe de collaborateurs motivés

Traitement : selon l'échelle communale

Entrée en fonction : 1^{er} septembre 2021

Renseignements : M. Fabrice Zartemi, Administrateur des finances, Tél. 032 494 11 23, Courriel: fabrice.zartemi@moutier.ch.

Postulation

Le dossier de candidature, accompagné des documents usuels ainsi que d'un extrait du casier judiciaire et d'un extrait de l'Office des poursuites, doit être adressé, **par courrier postal uniquement**, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, Case postale 927, 2740 Moutier. **Délai de réception : 30 avril 2021.**

Moutier, le 6 avril 2021

Conseil municipal

Conseil de ville de Moutier

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié't'halle (Av. de la Liberté 9)

le lundi 26 avril 2021, à 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbaux N° 373 du 25 janvier 2021
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption de la modification du Plan de quartier «Moulin II»
5. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC intitulée: « Climatisation naturelle citadine par plus de végétalisation pour plus de fraîcheur » (N° 1721 – MO 696)
6. Réponse à la motion du RPJ intitulée: « Aménagement de parcs à vélos fonctionnels » (N° 1725 – MO 697)
7. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente d'Ensemble-Prévôtois pour une remis à l'ordre des protagonistes (N° 1727 – MO 699)
8. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente d'Ensemble-Prévôtois pour que cesse l'ingérence de communes jurassiennes dans la votation du 28.03.2021 (N° 1728 – MO 700)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion de Moutier à Venir relative à la pose d'abri bus (N° 1730 – MO 702)
10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du PLR pour une solidarité au niveau communal (N° 1726 – IN 484)
11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA intitulée: « Y aurait-il une possibilité de peindre un passage pour piétons pour soutenir la cause LGBTQI+ » (N° 1729 – IN 485)
12. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
13. Communications
14. Questions orales
15. Divers

Affaires en suspens

- N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse: 09.04.20; Prol. sans nouveau délai Interpellation du Rauraque, du 28.10.2019, intitulée: « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier? ».

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du Conseil de Ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît

à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).

- Les documents relatifs aux points 7 et 8 de l'ordre du jour vous ont déjà été transmis avec le courrier d'annulation de la séance du 22 février 2021.
- Vous recevez, en annexe, la statistique 2020 « Mouvement de la population », pour information.
- **Le plan de protection de la présente séance est disponible sur le site internet de la Municipalité** (identique à la séance du mois de janvier), dans la documentation du Conseil de Ville du 26 avril 2021. Le public et les membres de la presse sont acceptés aux séances, pour autant qu'une fiche d'enregistrement soit remplie à l'entrée de la salle.

Moutier, le 6 avril 2021/vs

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Avis de construction

Requérant : Moveri SA, Mettlenweg 9b, 2504 Bienne

Auteur du projet : ID Néon SA, 1541 Sévaz

Emplacement : Parcelle N° 1495, rue de Soleure 4

Projet : Pose de nouvelles enseignes sur le bandeau Est de la station-service

Zone : HA3pc

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 mai 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 14 avril 2021

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Assemblée bourgeoise

Assemblée ordinaire le mardi 25 mai 2021 à 19h au restaurant de l'Etoile.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2020.
3. Abrogation de l'art. 18 du Règlement d'organisation.
4. Abrogation du règlement forestier.
5. Divers et imprévus.

Perrefitte, le 6 avril 2021

Le Conseil de Bourgeoisie

Validation de vos avis sur la plateforme:

lundi 14h



Reconvilier

Permis de construire récemment délivrés

Le Conseil municipal a octroyé les permis de construire suivants :

- à Drougard Esteva pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante, Rue du Bruye 22, parcelle N° 1228
- à Bati Tutti Sàrl pour la construction d'une maison familiale avec couvert et garage annexe, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de deux panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit, création d'un accès, Rue des Prés 6 et 6a, parcelle N° 2274
- à Müller Marie-Claire et Jacques pour la modification des balcons existants sur façades Sud et Ouest en une terrasse en béton avec balustrade en métal et création d'un accès avec un escalier en façade Sud, Rue des Œuchettes 18, parcelle N° 1337
- Von Gunten Emilie et Amstutz Aurélien pour l'isolation de la toiture, démolition de la cheminée sur pan Est du toit, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud et création d'une nouvelle ouverture en façade Ouest, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure et mise hors service de la citerne à mazout existante, Rue des prés 1, parcelle N° 1154
- à Neuschwander Raphaël pour la pose d'un bandeau publicitaire pour 5 enseignes sur la façade Sud, pose d'une plaque publicitaire en façade Est et pose d'une vitrine publicitaire en façade Ouest, le tout non lumineux, Route de Saules 1, parcelle N° 12
- à Röthlisberger Alain pour la pose de deux fenêtres en pente sur le pan Nord du toit, La Chaudrette N° 964
- à Habegger Mélanie et Christophe pour la rénovation de la toiture de l'entrée de la maison suite à un dégât d'eau, remplacement du toit plat par un toit à 3 pans, Rue des Œuchettes 6, parcelle N° 1266
- à Hofmann Olivier pour le changement d'affectation des combles actuellement utilisés comme chambres hautes chauffées en un appartement, modification de la toiture Sud par l'ouverture d'une lucarne et la suppression de 3 fenêtres en pente, déplacement d'une ouverture en toiture Ouest et agrandissement des ouvertures existantes en façade Nord, Grand-Rue 26, parcelle N° 58
- à Schaer-Ben Mahmoud Catherine et Ben Mahmoud Adel pour le changement d'affectation d'un garage situé au rez-de-chaussée en un appartement, remplacement de la porte de garage par une fenêtre vitrée en façade Sud, Chaindon 40, parcelle N° 2054
- à Neuschwander Raphaël pour la démolition d'un muret en bordure de route pour la création d'une place de parc en pavés filtrants et d'un mur de soutènement en béton, Route de Saules 1, parcelle N° 12
- à Vuilleumier Tanja pour la modification du balcon existant en façade Sud en une terrasse avec balustrade et création d'un accès avec un escalier, Rue du Bruye 10, parcelle N° 1066
- à Amstutz Elisabeth pour la rénovation thermique des façades et des fenêtres, pose d'une pompe à chaleur extérieure avec conservation du chauffage à mazout comme chauffage d'appoint, création d'un balcon et d'un escalier et transformation de la fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud, agrandissement et fermeture

du porche en façade Nord, Jolimont 5, parcelle N° 1148

La Préfecture du Jura bernois a octroyé les permis de construire suivants :

- à RU-Calor SA pour l'extension du réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées) sur diverses parcelles de la commune
- à la Municipalité de Reconvilier pour la pose de panneaux solaires (pan Sud) et aménagement de cinq exutoires de fumée (pan Nord) sur la toiture de la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51, parcelle N° 2180

Reconvilier, le 14 avril 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : RU-Calor SA, Route de Tavannes 7, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Allotherm SA, Moosweg 11, 3645 Gwatt.

Emplacement : parcelles N°s 138, 140, 141, 142 et 995, aux lieux-dits : « Bellevue, Rue du Collège et Rue du D' Tièche », commune de Reconvilier.

Projet : extension du réseau de distribution de chaleur à distance (conduites enterrées).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : HA2, HA3 et ZUP K.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 mai 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 avril 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Roches

Avis de construction

Requérant : Meryl Freudiger, chemin des Places 19, 2800 Delémont

Auteur du projet : Meryl Freudiger Propriétaires fonciers : Meryl Freudiger, 2800 Delémont Gerda Racine, 2543 Lengnau

Emplacement : parcelle N° 492, Champs la Joux 72

Projet : réhaussement d'un mur de jardin avec pose d'une barrière afin de supprimer le talus côté sud et améliorer la visibilité de la sortie des garages sur la route communale

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation requise : art. 14 al.2 RCC

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 13 mai 2021 inclusivement** au secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 9 avril 2021

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Dérogation à l'art. 56 OR (distance aux routes)

Requérant : M. Zaporojanu Andrei, Rue du Midi 44, 2610 St-Imier

Emplacement : Parcelle N° 894 – Chemin des Moines 15, 2713 Bellelay

Projet : Construction d'un couvert à voiture et d'entrée et pose d'une clôture suivant le muret existant.

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation requise : art. 56 OR (distance aux routes)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 8 avril 2021

Secrétariat municipal

Avis de construction

Dérogation à l'art. 24 LAT

Requérants : Andreas Amstutz-Brun, Nesslerenweg 52, 3084 Wabern Mariane Scheidegger-Amstutz, Mühlehofstrasse 61 Judith Ulli-Amstutz, Tannenweg 13, 4900 Langenthal Kathrin Amstutz, Wesemlinstrasse 22, 6006 Luzern

Auteur du projet : Niklaus Gschwend, Höheweg 48, 2502 Biel

Emplacement : Parcelle N° 911 Montbautier sur Chaindon 2, 2712 Le Fuet

Projet : Nouvelle installation de poêle à granulés et nouvelle cheminée sur le toit.

Dimensions : selon plans déposés

Zone : Hors zone

Dérogation requise : art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 8 avril 2021

Secrétariat municipal

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique

sur www.lasemaine.ch



Tavannes

Avis de construction

Requérant : Kuhn Real Estate GmbH, M. Stefan Kuhn, Chemin du Crêt 3, 2533 Evillard.

Auteur du projet : Kuhn Construction Management GmbH, M^{me} Laurie Lehmann, Prés Limenans, 2720 La Tanne.

Projet : remplacement ponctuel de fenêtres existantes en bois-métal et en bois par de nouvelles fenêtres en bois avec dessin d'origine du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 80 sis sur la parcelle N° 30 en zone d'activités A3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural : objet « C » digne de conservation, ensemble bâti F.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 8 avril 2021

Le chef des travaux publics

Informations communales

Environnement

Il est sans doute bon de rappeler que pendant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les terres cultivables.

Chiens

Il en va de même pour les chiens qui doivent être constamment sous le contrôle de leurs propriétaires. De plus il est rappelé que les déjections canines doivent être ramassées et déposées dans les poubelles prévues à cet effet.

Coup de balai printanier

Sous l'égide de la commission de l'environnement, le traditionnel « Coup de balai printanier » sera organisé le samedi 24 avril. Cette action, ouverte à tous les citoyens bénévoles, a pour but d'éliminer les nombreux détritus délaissés le long des cours d'eau et dans certains lieux publics. Le point de ralliement est fixé à 9h dans la cour arrière de l'Hôtel de ville. Le matériel nécessaire sera fourni par la commune. Cette année, il n'y aura pas comme à l'accoutumé un apéritif à l'issue de l'action, mais un petit présent sera remis à chaque famille participante.

Demande de bons de garde pour la période d'août 2021 à juillet 2022

Dès à présent, les parents domiciliés à Tavannes, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2021, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kiBon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Tavannes avant le début de la prise en charge. Ainsi, pour obtenir un subventionnement dès août 2021, la demande complète doit être déposée à l'administration communale **jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard**.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet www.tavannes.ch/petite-enfance/ ainsi que sur le site de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gef.be.ch/bonsdegarde ou par téléphone au 032 482 60 46.

Tavannes, le 12.04.2021

Secrétariat municipal

Service Social Régional de Tavannes

Mise au concours

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) met au concours un poste d'

Assistant-e social-e

Taux d'occupation de 80% flexible à raison de plus ou moins 10%

Entrée en fonction au 1^{er} juillet

Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 30 avril 2021.

Vous trouverez le détail de l'annonce sur le site internet de la municipalité de Tavannes www.tavannes.ch.

Tavannes, le 12 avril 2021

Secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : Bourgeois Chloé et Alexis, Chemin du Stade 22, 1252 Meinier

Auteur du projet : Schnegg Naomi, La Lignière 8, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 882, Rue des Prés 17, 2735 Bévillard

Description du projet : Réfection totale de la maison familiale. Isolation toiture et façade, suppression du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure, au Nord de la maison. Modification et déplacement du canal de cheminée. Modification des ouvertures sur les façades Nord, Sud et Ouest.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogation : Art. 44 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : Du 7 avril 2021 au 6 mai 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 1^{er} avril 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : Kaeser Corinne et Christian, Rue de l'Orge 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Paerlitec SA, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 1192, Rue de l'Orge 2, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure au Nord de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZPO 2 « La Voirde »

Dépôt public : Du 7 avril 2021 au 6 mai 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 1^{er} avril 2021

Commune mixte de Valbirse

La crèche Au P'tit Château labellisée « Signons ensemble »

La crèche communale de Valbirse s'enrichit du label « Signons ensemble ». Tout le personnel de l'institution a en effet bénéficié d'une formation à la langue des signes pour mieux communiquer avec les petits enfants accueillis. Il s'agit du troisième label pour l'institution après « Fourchette verte Ama terra » et « Youp'là Bouge ».

Bévillard, le 6 avril 2021

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Vingt-quatre amendes pour déchets non conformes

A chaque tournée de ramassage des encombrants, la commune doit constater avec regrets que des déchets non conformes sont déposés.

Pour tenter de sensibiliser un maximum de personnes, le toutménage « Qu'est-ce qu'un déchet encombrant ? » a été distribué en début d'année. Il a aussi été publié sur les plateformes électroniques de la commune.

Malgré cela, de nombreux objets illicites – notamment des cartons, des déchets ménagers entrant dans un sac Celtor 110 l, des appareils électroniques – ont été déposés par des particuliers lors de la tournée du 25 mars. Ceux-ci n'ont logiquement pas été collectés. Ils ont volontairement été laissés par la commune sur la voie publique durant quelques jours, avec l'objectif de créer une prise de conscience et de permettre à certains de récupérer leurs affaires.

La voirie a finalement évacué le solde des déchets, qui représente un volume de 25m³! Vingt-quatre contrevenants ont pu être identifiés et chacun d'eux a été verbalisé d'une amende de CHF 250.– La commune remercie toutes les personnes qui respectent les directives et espère que les infractions seront moins nombreuses lors de la prochaine tournée du 27 mai. La brochure qui détaille les caractéristiques d'un encombrant est consultable sur le site internet de la commune, sous l'onglet Vivre à Valbirse/Déchets.

Votation du 7 mars validée

Conformément au Règlement communal concernant les élections et votations aux urnes, le Conseil communal a, à l'échéance du délai de recours, validé le résultat de la votation du 7 mars 2021. Pour rappel, les ayants droit de Valbirse ont accepté la dépense périodique de CHF 160'118.50 pour l'Ecole à journée continue, par 812 oui contre 306 non.

Bévilard, le 12 avril 2021

Conseil communal de Valbirse

Ordre du jour

1. PV de la séance du 7.10.2020
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Comptes 2020
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données
6. Informations sur la marche de l'école
7. Divers

Bellelay, le 14 avril 2021

La Commission scolaire

4. Comptes 2020 - acceptation
5. Règlement d'organisation (RO) du Par8
6. COVID-19: situation au sein du Par8
7. Activités du Par8
8. Informations des pasteurs
9. Parole aux délégués
10. Divers

Tavannes, le 7 avril 2021

Secrétariat général du Par8

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le mercredi 5 mai 2021 à 20h15 à l'école secondaire de Bellelay.

Pour cette assemblée, les mesures sanitaires en lien avec le Covid-19 devront être respectées.

Par8

Assemblée des délégués

Assemblée des délégués du 3 juin 2021 à 19h30 à la maison de paroisse de Sornetan

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 5 novembre 2020 - acceptation

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	28	27	14.07.2021	mercredi	41	37	13.10.2021	mercredi
16	15	21.04.2021	mercredi	29		21.07.2021	SUPPRIME	42	38	20.10.2021	mercredi
17	16	28.04.2021	mercredi	30		28.07.2021	SUPPRIME	43	39	27.10.2021	mercredi
18	17	05.05.2021	mercredi	31		04.08.2021	SUPPRIME	44	40	03.11.2021	mercredi
19	18	12.05.2021	mercredi	32	28	11.08.2021	mercredi	45	41	10.11.2021	mercredi
20	19	19.05.2021	mercredi	33	29	18.08.2021	mercredi	46	42	17.11.2021	mercredi
21	20	27.05.2021	JEUDI	34	30	25.08.2021	mercredi	47	43	24.11.2021	mercredi
22	21	02.06.2021	mercredi	35	31	01.09.2021	mercredi	48	44	01.12.2021	mercredi
23	22	09.06.2021	mercredi	36	32	08.09.2021	mercredi	49	45	08.12.2021	mercredi
24	23	16.06.2021	mercredi	37	33	15.09.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
25	24	23.06.2021	mercredi	38	34	22.09.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
26	25	30.06.2021	mercredi	39	35	29.09.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME
27	26	07.07.2021	mercredi	40	36	06.10.2021	mercredi				

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13h30 à 18h.
- Jeudi matin de 7h30 à 12h, jeudi après-midi de 15h à 17h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 16h à 19h
- Samedi de 10h à 12h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55
Pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h